



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n°2010-0244 – MON TAKE 5C  
dossier lié n°2010-0236 – BARCLAY HOLDUP 5C

Maisons-Alfort, le 22 Février 2010

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
MON TAKE 5C**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par TAMINCO NV, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation MON TAKE 5C détenue par MONDAVI LTD.

Considérant l'attestation de transfert fournie par MONDAVI LTD ;

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence BARCLAY HOLDUP 5C, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2030265, détenue par BARCLAY CHEMICAL LTD, est en cours de validité ;

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché de la préparation MON TAKE 5C, n° 2070131, détenue par MONDAVI LTD, est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour MON TAKE 5C est bien strictement identique à celle déclarée pour BARCLAY HOLDUP 5C ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation MON TAKE 5C, présentée par TAMINCO NV.**

**Marc MORTUREUX**